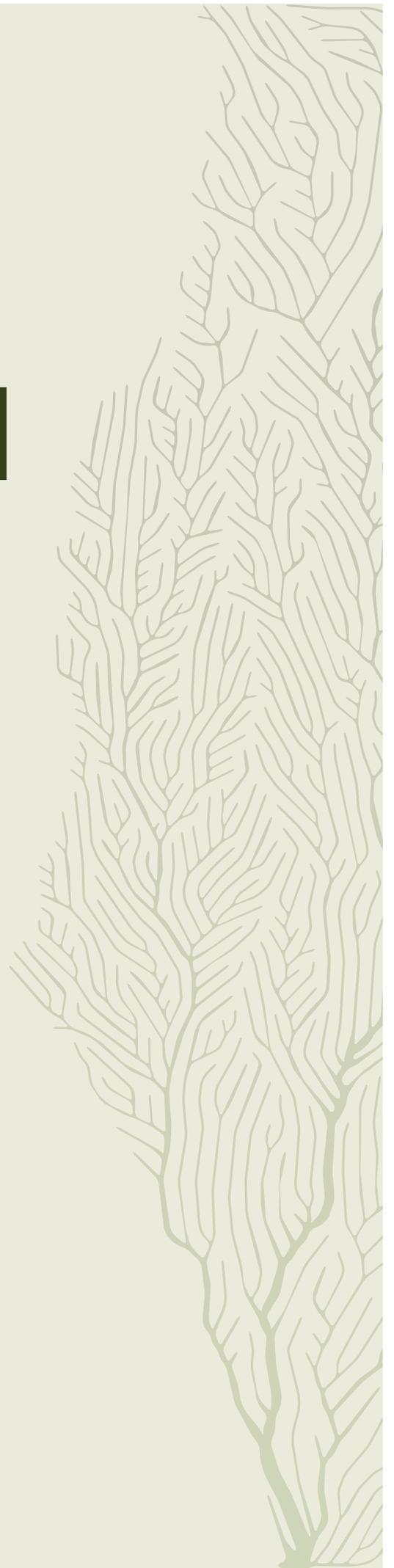




# GUIDE DE COMMUNICATION

ENSEMBLE,  
MISONS SUR LE VIVANT

**NATURE  
IMPACT**



# POURQUOI UN GUIDE DE COMMUNICATION ?

L'initiative Nature Impact peut être utilisée dans la communication des différentes parties prenantes, bénéficiaires comme contributeurs. Pour assurer une cohérence et une crédibilité, des règles communes de communication ont été fixées et devront être strictement respectées par l'ensemble des parties prenantes (cf. Charte de l'initiative).

Ce guide présente les éléments de langage de l'initiative, et entend définir les terminologies à utiliser et celles qu'il n'est pas correct d'utiliser.

## LES PRINCIPES

1. Les contributeurs peuvent communiquer sur leur participation à l'initiative Nature Impact, à partir des éléments proposés par ce guide.
2. Toute communication des parties prenantes de Nature Impact est basée sur des faits avérés ou scientifiquement soutenus.
3. Toute communication du contributeur ou bénéficiaire sur l'initiative doit faire l'objet d'une validation préalable par le WWF France.

# RAPPEL SUR L'INITIATIVE NATURE IMPACT

## Qu'est-ce que c'est ?

Nature Impact est une initiative du WWF France qui s'inscrit comme un concept de financement innovant, basé sur le principe de Paiement de pratiques au bénéfice des Services Écosystémiques d'intérêt général (PSE) pour financer des projets à fort impact positifs pour la biodiversité et le climat. L'initiative finance à travers chaque appel à projet des actions concrètes que les propriétaires des forêts de France mettent en œuvre pour protéger, restaurer et gérer durablement la biodiversité des forêts.

Concrètement, l'initiative Nature Impact correspond à un fonds dédié géré par la fondation WWF France. Il est alimenté par des contributeurs (entreprises, donateurs, mécènes, collectivités) et finance les projets portés par les bénéficiaires (propriétaires forestiers, collectivités, associations ...). Les projets sont sélectionnés lors d'appels à projets réguliers. Les projets suivent des règles exigeantes, notamment concernant la gouvernance, le cahier des charges technique, leur additionnalité, la redevabilité, l'efficacité de l'euro investi, l'encadrement de la communication...

## Pourquoi Nature Impact ?

- Les forêts offrent gratuitement certains services écosystémiques non marchands et d'intérêt général à la société (biodiversité, eau pure, protection des sols, séquestration du carbone...);
- En adoptant une gestion plus durable de la forêt, une majorité de forestiers participent à rendre service à la société, en conservant ou restaurant certains de ces services.
- Certains acteurs forestiers engagés disposent à ce jour de moyens d'action insuffisants pour répondre dans une perspective d'intérêt général. Ils sont contraints par la faiblesse et l'absence de diversité des aides publiques ou privées, qui le plus souvent ciblent une seule action : planter des arbres. Résumer la gestion forestière à cet acte, certes joli, symbolique et parfois utile, est caricatural et nous semble insuffisant ;
- On observe aujourd'hui un intérêt accru et nouveau de certains acteurs (entreprises, collectivités, citoyens) pour agir concrètement pour la conservation des forêts avec des approches robustes démontrant leur impact, sous la forme de contributions climat et biodiversité s'éloignant des dérives actuelles des marchés de la compensation carbone et de la plantation d'arbres ;

C'est pour cela que l'initiative Nature Impact est née : pour protéger nos forêts face aux crises du climat et de la biodiversité, en permettant aux principaux gardiens des services écosystémiques d'intérêt général de la forêt, les gestionnaires et propriétaires forestiers, de mieux agir. Cela est rendu possible grâce au mécénat de contributeurs souhaitant faire leur part dans la protection de notre planète.

## Quels sont les objectifs de Nature Impact ?

L'initiative Nature Impact vise deux objectifs d'impacts dont elle est redevable au fil des ans :

### 1. la conservation ou restauration de la biodiversité

### 2. la lutte contre le changement climatique, via deux voies

- la séquestration additionnelle de CO<sub>2</sub> dans les projets ;
- et/ou l'adaptation de la gestion et des forêts au changement climatique.

Ces dernières sont en effet en première ligne des impacts du changement climatique.

Pour les atteindre, l'initiative soutient les gestionnaires agissant au bénéfice de la biodiversité et du climat, dans une perspective d'intérêt général.

## En quoi consisteront les projets financés par l'Initiative ?

Les projets ciblés proposent la mise en œuvre d'une ou plusieurs des dix pratiques forestières identifiées comme ayant un fort impact, et dont les règles d'éligibilité sont décrites dans un *référentiel de pratiques forestières financables*. Il s'agit de pratiques conduisant à la :

- **Conservation des forêts**, via la protection effective des forêts ayant une haute valeur de conservation (ex. : dernières vieilles forêts intactes des Pyrénées ; vieux arbres servant de refuge à de nombreuses autres espèces) ; de forêts en libre évolution, c'est-à-dire sans intervention humaine, sur une durée la plus longue possible ;
- **Gestion forestière productive proche de la nature**, consistant à couper les arbres de manière sélective (contrairement à la coupe rase) de façon à ce que l'écosystème forestier continue de jouer son rôle d'habitat pour la faune et la flore en permanence et que certains arbres puissent vieillir plus longtemps (certains ne seront jamais coupés) ;
- **Restauration d'espaces naturels dégradés**, via des travaux de boisement ou reboisement à visée écologique, d'enrichissement et diversification de peuplements forestiers, de restauration de certains habitats riches comme les ripisylves ou les tourbières.

## Quelles sont les métriques de suivi utilisées pour calculer l'impact positif des projets ?

L'Initiative Nature Impact rapporte à l'échelle de l'ensemble de l'initiative un impact sur les deux métriques suivantes (cf encart explicatif ci-après):

- **Impact sur la biodiversité** : X années-hectares de «biodiversité conservée de façon effective ou restaurée» ;
- **Impact sur l'atténuation du changement climatique** : Y tonnes CO<sub>2</sub>e additionnelles séquestrées sur 30 ans.

Ces deux métriques permettent i) d'une part d'estimer l'équivalence des contributions financières reçues ; ii) d'autre part d'évaluer l'impact ex-ante de chaque projet retenu puis financé ; iii) enfin de suivre et vérifier ex-post ces impacts au fil de la mise en œuvre des projets. Des certificats d'impact ex-post seront délivrés aux contributeurs.



## Impact direct sur la biodiversité

Dans son référentiel, Nature Impact identifie des pratiques de conservation et de restauration dont la mise en œuvre a un impact **direct** favorable à la biodiversité : vieilles forêts ou forêts à haute valeur de conservation mises en **libre évolution**, protection d'**arbres habitats**, restauration des **ripisylves**, **mares** et **tourbières**. Nature Impact négocie projet par projet leur protection renforcée ou restauration avec les meilleurs outils techniques et juridiques disponibles (jusqu'à 99 ans d'engagement).

Pour traduire au mieux l'impact direct sur la biodiversité, une métrique originale a été créée. La surface de mise en œuvre de ces pratiques clés pour la conservation de la biodiversité est multipliée par la durée en année de protection renforcée garantie. La métrique est exprimée **en années.ha**.

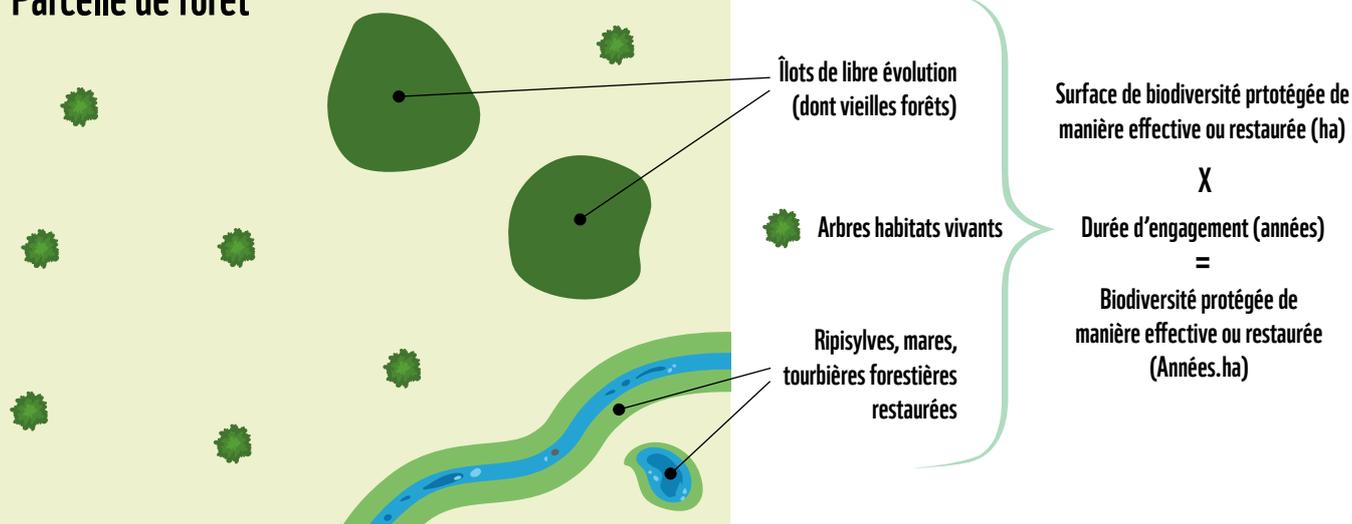
## Exemple

- Grâce au financement par Nature Impact, le propriétaire d'une forêt de 1000 ha choisit la libre évolution sur 200 ha et la garantit par la signature devant notaire d'une obligation réelle environnementale (ORE) d'une durée de 30 ans ;
- Ce projet génère ainsi un impact direct sur la biodiversité égal à 6 000 années.ha (200 ha x 30 ans).

### LES PRATIQUES

### LE CALCUL

#### Parcelle de forêt



## Atténuation du changement climatique

Nature Impact utilise la métrique classique de séquestration carbone dans les projets forestiers, exprimée **en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalents** (tCO<sub>2</sub>e). Cette séquestration est le **volume additionnel de carbone sur 30 ans** généré par la mise en œuvre des pratiques financées. Nature Impact réalise une estimation au début du projet (ex-ante) en s'appuyant sur une **boîte à outils carbone spécifique et exigeante**, issue de consultations d'experts et qui répond aux critères suivants :

- les hypothèses de calculs sont transparentes ;
- des abattements réalistes sont appliqués aux calculs en fonction des risques associés aux projets forestiers (incendie, dépérissement,...) ;
- durée maximale d'estimation de 30 ans, les risques de mauvaise estimation étant trop forts au-delà.

Un suivi et évaluation rigoureux des projets permettra de confirmer leur impact au fil du temps.

## Comment le WWF s'assure-t-il de la qualité des projets mis en œuvre ?

Plusieurs étapes garantissent la qualité des projets :

- L'étape d'instruction des projets s'appuie sur des méthodes rigoureuses construites par le WWF, notamment une grille de critères précis et transparents ;
- l'étape de sélection qui suit une gouvernance particulière. Les projets sont expertisés, hiérarchisés et priorisés par le comité technique de l'initiative, comprenant des personnalités reconnues, puis validés par le Comex du WWF France. Le critère N°1 est la qualité des projets en terme de préservation de la biodiversité et les enjeux associés ;
- l'étape du suivi des projets se fera sur la base d'un Guide de suivi et évaluation des projets, certains étant audités par une tierce partie.

Les outils mobilisés sont discutés et validés par le Comité Technique qui se réunit deux fois par an.

## Qui peut contribuer à l'initiative ?

Les entreprises qui contribuent à Nature Impact sont sélectionnées sur certains critères :

- **Engagement sur les valeurs** : les entreprises peuvent se porter candidates à l'initiative sous réserve d'un modèle économique compatible avec la mission, les valeurs et les principes du WWF. Les entreprises des secteurs de la liste noire du WWF (armement, production et exploitation pétrole, gaz, charbon, nucléaire, extraction pétrole et gaz, tabac, pornographie, test sur les animaux pour le médical et la cosmétique) ne peuvent pas financer l'initiative. Les entreprises des secteurs de la «liste grise» du WWF font l'objet d'une vérification (due diligence) conformément aux procédures du WWF (exemple: transport, chimie, grandes entreprises de l'agribusiness et de trading pour l'agriculture, etc.).
- **Engagements spécifiques Climat** : les grandes entreprises candidates doivent être engagées dans l'initiative SBTi et avoir soumis un objectif intégrant les scopes 1, 2, 3 si la méthodologie est disponible pour leur secteur.

Les ETI au CA supérieur à 300 M€ doivent avoir fait un bilan carbone (scope 1, 2, 3) et avoir défini et commencé à mettre en œuvre des plans de réduction de leurs émissions de GES (en lien avec les nouvelles obligations de la CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive pour 2025). Les PME et TPE et ETI dont le CA est inférieur à 300 M€ doivent avoir été validées par le Club Entreprendre pour la Planète du WWF.

- **Engagements spécifiques Biodiversité** : les grandes entreprises doivent avoir pris des engagements jugés suffisamment ambitieux par WWF concernant la biodiversité dans leurs activités (un engagement dans l'initiative SBTN sera considéré comme un élément très positif). L'évaluation du niveau d'engagement des grandes entreprises en faveur de la biodiversité se basera sur le reporting et les indicateurs biodiversité communiqués par ces dernières, en distinguant les mesures répondant aux obligations réglementaires des mesures volontaires. Pour les ETI au CA supérieur à 300 M€, une analyse sera faite au cas par cas par le WWF.



## COMMENT VALORISER SA CONTRIBUTION À L'INITIATIVE NATURE IMPACT ?

Au moment de la contractualisation, le contributeur reçoit une attestation estimant les impacts minimaux associés à sa contribution financière. Il peut valoriser sa participation à l'initiative Nature Impact de deux façons :

### En mettant en avant son engagement au sein de l'initiative

#### EXEMPLE :

« Soucieux de la nécessité de s'adapter à un climat qui change, nous agissons pour déduire notre empreinte et contribuons à hauteur de x k€ aux projets vertueux de Nature Impact pour un impact positif sur la biodiversité des forêts et le climat. »

### En mettant en avant l'équivalence de la contribution financière en terme d'impact sur le terrain estimé via deux métriques de Nature Impact

#### EXEMPLES :

« Les projets de Nature Impact que nous finançons à hauteur de X k€ ont permis de protéger la biodiversité de Y hectares de forêts françaises sur 30 ans minimum ou Z années.ha. »

« En soutenant à hauteur de X k€ l'initiative Nature Impact, nous avons contribué à la séquestration de X tonnes de CO2 via des projets forestiers diversifiés et de qualité. »

### En mettant en avant une illustration par un projet concret

Le WWF propose chaque année une illustration terrain la plus pertinente via un ou plusieurs projets sur lesquels une communication est possible (story-telling et indicateurs plus diversifiés et précis). Cette communication est proposée de façon non exclusive, pour tous les contributeurs de l'initiative.

# COMMUNICATION : À FAIRE ET À NE PAS FAIRE

**Nature Impact étant une initiative reposant sur une approche scientifique, il est important d'être rigoureux dans la formulation des messages de communication. Ainsi, les contributeurs souhaitant valoriser leur engagement au sein de l'initiative doivent prendre en compte quelques règles simples.**

## Pourquoi parler de contribution carbone et pas de compensation carbone ?

Sur le volet "carbone", Nature Impact ne s'inscrit pas dans une logique de "compensation". Elle ne vise pas à compenser les émissions des financeurs du projet, mais à soutenir le rôle de puits de carbone naturels des forêts et à améliorer leur résilience aux changements climatiques. Le WWF, sur le fond et dans leur utilisation actuelle, ne reconnaît pas la pertinence des concepts de compensation et de neutralité (cf annexe de la charte de Nature Impact pour une explication détaillée).

L'approche choisie est plus crédible, c'est celle de la «contribution carbone», qui correspond à un investissement volontaire dans des projets d'atténuation robustes en dehors de la chaîne de valeur du contributeur. La contribution participe à l'effort global, ce au bénéfice de l'intérêt général et non du seul intérêt du contributeur. Ainsi, et contrairement à la critique portée à l'égard de la compensation, les contributeurs à l'initiative Nature Impact ne seront en aucun cas exonérés de leurs responsabilités quant à la réduction de l'empreinte de leur activité. Face à cette contribution volontaire louable, le WWF via Nature Impact garantit un minimum d'impacts estimés, suivis et évalués de façon rigoureuse.

## Pourquoi il n'est pas juste de parler de crédit carbone lorsque l'on parle de l'initiative Nature Impact ?

Nature Impact ne génère pas de crédits (ni carbone ni biodiversité) tels qu'ils existent couramment aujourd'hui. Les crédits permettent généralement aux financeurs (entreprises) de s'exonérer de leurs responsabilités dans la lutte contre le changement climatique, en recourant à la compensation sans réduire suffisamment leur empreinte. Et même, dans certains cas, de « revendre » le crédit carbone ainsi constitué à une autre entreprise qui s'exonère des efforts de réduction correspondants.

L'initiative Nature Impact délivre néanmoins des attestations d'objectif d'impact estimé ex-ante et des certificats d'impact confirmé évalué ex-post, valorisant ainsi les résultats obtenus grâce à la contribution financière volontaire des financeurs.

## Pourquoi parler de biodiversité ?

Au-delà du simple impact carbone que l'on retrouve souvent dans de nombreuses autres initiatives, l'objectif premier de Nature Impact est de lutter contre le déclin de la qualité des forêts françaises. L'objectif de l'initiative est avant tout d'avoir un impact positif sur la biodiversité, en travaillant main dans la main avec les propriétaires forestiers et/ou collectivités locales.

Or un bon projet pour la biodiversité a le plus souvent un impact carbone positif, les deux ne sont pas antinomiques. L'impact positif attendu sur le carbone est induit : une forêt en bon état permettra de stocker plus de carbone qu'une forêt dont la biodiversité est abîmée.

## Pourquoi un mécénat pour un PSE de l'initiative Nature Impact se différencie d'un achat d'arbres plantés ?

Une entreprise (ici, qui plante des arbres) ne fonctionne pas de la même façon. Il est juridiquement impossible de faire un don à une entreprise (seulement une association/fondation/ONG peut recevoir des dons). Et c'est bien une différence de notre approche en tant qu'ONG par rapport à des financements d'acteurs privés qui plantent des arbres.

Voici les grandes différences entre les objectifs de l'Initiative et ceux d'une entreprise qui plante des arbres :

- L'Initiative construit ses méthodes et règles de projets dans un objectif de générer un impact en faveur de la biodiversité, qui de fait génère un impact positif en faveur du Climat (via stockage de carbone, c'est un second bénéfice du même projet) ;
- les entreprises qui plantent des arbres ont généralement la démarche inverse, à savoir : des objectifs de volume de carbone séquestré, pouvant générer des co-bénéfices Biodiversité (mais pas toujours positif ; et toujours très faible) ;
- de plus, les projets appelés par l'initiative ne sont pas restreints à des projets de plantation : des projets de conservation de la forêt sur le long terme, et notamment le soutien à une libre évolution, des modes de gestion productive plus proche de la nature, de la restauration de ripisylves, mares ou de tourbières, seront examinés.

## Bien parler des impacts que vous pouvez revendiquer en tant que contributeur

Les revendications que le contributeur peut utiliser dans sa communication sont en lien avec l'attestation d'impact ex-ante ou ex-post qu'il a reçu de WWF. Elle peut être assortie d'illustrations portant sur un des projets financés par l'initiative, grâce aux éléments envoyés par le WWF.

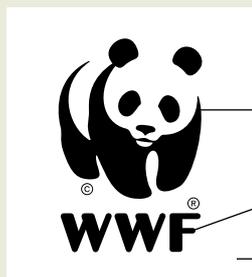
ÉLÉMENTS DE MESSAGE POSSIBLES	
<b>BIODIVERSITÉ</b>	 Parler de X_ années-hectares ayant un impact direct sur la biodiversité, c'est-à-dire des surfaces-années sur lesquelles la biodiversité est conservée de façon effective ou restaurée (Îlots en libre évolution, arbres vivants habitat) ou restaurée (ripisylves, mares ou tourbières restaurées).
<b>CARBONE</b>	 Parler de Y_ tonnes de CO <sub>2</sub> e séquestrées de façon additionnelle par les projets et calculées sur 30 ans selon les règles de calcul de WWF garantissant une équivalence carbone fiable.  Sont interdits l'utilisation des termes compensation, crédit carbone, neutralité carbone.

# COMMENT UTILISER LE LOGO DU WWF

Le respect de la charte graphique et de l'utilisation du logo sont précisés dans un article spécifique de la convention signée avec le WWF France pour les entreprises mécènes (article 7).

## LE LOGO DU WWF EST COMPOSÉ DE :

### 3 éléments INDISSOCIABLES



1. l'image du panda

2. le nom WWF

3. le fond blanc en arrière plan

Le logo complet doit avoir une **TAILLE MINIMUM DE 10 MM.**

Le logo est **INALTÉRABLE**

## LES INTERDITS



Ne pas changer la couleur blanche de l'arrière plan.  
Pas de fond transparent.



Ne pas ajouter un cadre au logo.



Ne pas modifier la taille du fond blanc par rapport à l'image du panda.



Ne pas déformer le logo.



Ne pas changer la couleur du logo.



Ne pas inverser la couleur du logo.

# LA COMMUNICATION EN PRATIQUE

## Comme mentionné dans le contrat de mécénat signé avec le WWF France :

- Le contributeur pourra faire mention de l'opération de mécénat sur tout support de communication interne et, après accord du WWF France sur des supports de communication externe ;
- le WWF France pourra faire mention de l'opération de mécénat dans ses supports de communication interne et externe (après accord du contributeur), y compris ceux destinés à sa recherche de contributeurs et de soutiens de tous types ;
- aucune communication ne pourra être réalisée sur les produits et services du contributeur.

Toute communication relative à l'Initiative Nature Impact devra être revue et approuvée préalablement par le WWF France.

## LA BOÎTE À OUTILS

Une liste des documents indispensables à Nature Impact, pour avoir toutes les informations nécessaires sur l'initiative (non exhaustif) :

### LA CHARTE

#### LE COMMUNIQUÉ DE LANCEMENT DE L'INITIATIVE



### LE COMMUNIQUÉ DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS incluant le référentiel des pratiques forestières finançables

#### LE SITE WEB DE L'INITIATIVE

rassemble l'ensemble des éléments précédents et bien d'autres sur les projets et le fonctionnement de l'initiative Nature Impact.

**NOTRE MISSION CONSISTE  
À STOPPER LA DÉGRADATION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DANS LE MONDE ET  
À CONSTRUIRE UN AVENIR  
OÙ LES HUMAINS VIVENT EN  
HARMONIE AVEC LA NATURE.**



**Notre raison d'être**

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

**ensemble, nous sommes la solution.** [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

Document réalisé en février 2024

**WWF France. 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.**

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund) ® «WWF» & «living planet» are WWF Registered Trademarks/ «WWF» & «Pour une planète vivante» sont des marques déposées.